

# VOUS AVEZ UN PROJET DE RENOVATION ?

## GUIDE DES AIDES FINANCIÈRES 2016



- › Confort amélioré
- › Economies d'énergie
- › Patrimoine valorisé

# SOMMAIRE

ECO-PTZ <b>RGE</b> .....	P.2
CREDIT D'IMPÔT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (nouveau CIDD) ..... <b>RGE</b> ..	P.2
TVA 5,5% .....	P.3
CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) .... <b>RGE</b> .....	P.3
ANAH—PROGRAMME «HABITER MIEUX» .....	P.4
NORMES TECHNIQUES REQUISES .....	P.5



## C'EST QUOI ?

- Un label décerné aux artisans pour pouvoir faire bénéficier leurs clients particuliers d'aides publiques
- C'est la mise en place de l'éco-conditionnalité, selon des exigences fixées par l'ADEME, le MEDDE et ses partenaires : FFB, CAPEB, Qualibat, Qualit'EnR, Qualifelec

## QUAND ? (date d'acceptation du devis faisant foi)

- Depuis le 01/09/2014 : pour l'éco-PTZ
- Depuis le 01/01/2015 : pour le CITE
- Depuis le 01/07/2015 : pour les CEE

## POUR QUI ?

- Toutes les entreprises qui interviennent sur la **rénovation thermique** des bâtiments (maçons, plaquistes, couvresseurs, plâtriers, menuisiers, chauffagistes, plombier, électriciens etc.).
- Les entreprises qui sous-traitent moins de 30% de leur activité

## MODE D'EMPLOI

- L'entreprise doit se faire qualifier en fonction de son activité auprès de l'organisme concerné : Qualibat, Qualifelec, Qualit'ENR, CAPEB, FFB
- L'entreprise doit prouver ses compétences en suivant notamment une formation initiale ou qualifiante (Module RENOVE, Qualit'ENR, etc.)

## QUELS SONT LES LABELS RGE ?

- Suivant l'activité de l'entreprise, elle devra présenter un label RGE spécifique dont voici la liste :
- Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques inclinées et toitures terrasses, planchers hauts
  - Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques verticales et planchers bas
  - Pose de menuiseries extérieures et volets isolants
  - Installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses (ex: Qualibois)
  - Installation d'un équipement de production d'énergie utilisant l'énergie solaire thermique (ex: Qualisol)
  - Installation d'une pompe à chaleur (ex: Qualipac)
  - Installation d'un équipement de production d'énergie utilisant l'énergie solaire photovoltaïque (ex: QUALIPV)
  - Installation d'une chaudière à condensation ou d'une chaudière à micro-cogénération
  - Installation d'un système de chauffage ou de production d'ECS électrique hors ENR, d'éclairage ou d'installation d'un équipement de régulation de chauffage
  - Installation d'un équipement de ventilation
  - Offre globale

## POUR QUI ?

- Propriétaire occupant / Bailleur
- SCI

## CONDITIONS SUR LE LOGEMENT :

- Maison individuelle/Appartement
- Résidence principale
- Achevé avant le 1er Janvier 90
- Achevé après le 1er Janvier 1948 pour l'ECO PTZ performance

## CUMULABLE AVEC :

- Le CITE sous conditions de ressources
- Toutes les autres aides existantes

## LA DEMARCHE :

- Remplir le formulaire type «devis»
- S'adresser à sa banque muni du formulaire et de ses devis
- Effectuer les travaux sous un délai de 3 ans
- Remplir le formulaire type "facture" et le transmettre à sa banque accompagné des factures

Depuis le 01/09/2014 : + Professionnel RGE

RGE

## QUEL MONTANT PRIS EN COMPTE ?

- Frais liés à la maîtrise d'œuvre
- Frais d'étude thermique
- Les travaux et leurs travaux induits

## COMBIEN ?

- Si bouquet de 2 travaux : 20 000 € max./10 ans
- Si bouquet de 3 travaux ou amélioration de la performance globale : 30 000 € max./15 ans

## QUELS TRAVAUX ELIGIBLES ? (+ critères requis p.5)

### ECO PTZ BOUQUET :

- Au moins 2 travaux parmi :
- Isolation de 50% des murs à minima
  - Isolation de la totalité de la toiture
  - Changement de 50% des fenêtres à minima
  - Installation d'un système de chauffage/ production d'ECS fonctionnant à la biomasse
  - Installation d'un système de chauffage/ production d'ECS fonctionnant aux EnR ou non

### ECO PTZ PERFORMANCE :

Atteinte de certaines performances minimales définies par un AUDIT ENERGETIQUE

# CREDIT D'IMPOT TRANSITION ENERGETIQUE (CITE)

# RGE

## C'EST QUOI ?

- Le Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE) remplace le Crédit d'Impôt Développement Durable. Il consiste à déduire de l'impôt sur les revenus, un pourcentage du montant des travaux. Il garde le même principe mais les modalités changent.

## POUR QUI ?

- Locataire/Occupant à titre gratuit
- Propriétaire occupant

## CONDITIONS SUR LE LOGEMENT :

- Maison individuelle/Appartement
- Achevé depuis plus de 2 ans
- Résidence principale

## CUMULABLE AVEC :

- L'éco PTZ sous conditions de ressources
- Toutes les autres aides existantes

## LA DEMARCHE :

- Compléter le CERFA 14874\*02
- Conserver la facture de l'entreprise en respectant la facture «type»

## COMBIEN ?

30% du montant des travaux facturés entre le 01/09/2014 et le 31/12/2016

- Le montant des travaux est plafonné à
- 8 000€ pour une personne seule
  - 16 000€ pour un couple + 400€ par personne à charge.

## QUELS TRAVAUX ELIGIBLES ? (+ critères requis p.5)

- Isolation des murs<sup>1</sup>
- Isolation des combles ou de la toiture<sup>1</sup>
- Isolation du plancher<sup>1</sup>
- Installation de fenêtres<sup>2</sup>
- Installation de volets roulants<sup>2</sup>
- Installation de portes<sup>2</sup>
- Installation d'un système de chauffage/ production d'ECS fonctionnant à la biomasse, aux ENR ou non<sup>2</sup>
- Installation d'appareils de régulation et de programmation.

<sup>1</sup>(Fourniture produits + Pose)

<sup>2</sup>(Fourniture produits uniquement)

Depuis le 01/01/2015 : + Professionnel RGE

RGE

## POUR QUI ?

- Locataire ou Occupant, à titre gratuit
- Propriétaire occupant / Bailleur
- Syndicat de propriétaires
- SCI

## CONDITIONS SUR LE LOGEMENT :

- Maison individuelle/Appartement
- Achevé depuis plus de 2 ans
- Résidence principale ou secondaire

## CUMULABLE AVEC :

- Toutes les autres aides existantes

## LA DEMARCHE :

- Calcul réalisé par le professionnel
- Attestation à signer en fin de travaux

## QUEL MONTANT PRIS EN COMPTE ?

- Montant de l'achat de matériel, frais de main d'œuvre
- Les travaux induits.

## QUELS TRAVAUX ELIGIBLES ? (+ critères requis p.5)

- Si travaux éligibles au CITE: TVA 5,5%
- Si autres : TVA 10%

## CONDITIONS PARTICULIERES :

- Pas de remise à l'état neuf de plus de 2/3 de chacun des éléments de second œuvre (planchers non porteurs, installations sanitaires et de plomberie, fenêtres et portes extérieures, installations électriques, cloisons intérieures, systèmes de chauffage) ou plus de la moitié du gros œuvre
- Pas d'augmentation de plus de 10 % de la surface plancher des locaux existants



# CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE)

# RGE

## POUR QUI ?

- Locataire/Occupant à titre gratuit
- Propriétaire occupant
- Propriétaire bailleur
- SCI

## CONDITIONS SUR LE LOGEMENT :

- Maison individuelle/Appartement
- Achevé depuis plus de 2 ans
- Résidence principale ou secondaire

## CUMULABLE AVEC :

- Toutes les autres aides existantes excepté l'ANAH

## LA DEMARCHE :

- Faire une demande auprès d'un Obligé ou leurs partenaires avant tout déclenchement de travaux (avant la signature du devis)
- Transmission des devis, factures et attestations sur l'honneur (en fin de chantier) à l'obligé ou à un prestataire agréé

## COMBIEN ?

- Dépend des économies d'énergie générées par les travaux

## QUELS TRAVAUX ELIGIBLES ? (+ critères requis p.5)

- Isolation de la toiture/combles
- Isolation des murs
- Changement de fenêtres
- Installation d'un système de chauffage/production d'ECS performant fonctionnant aux EnR ou non

## Les CEE « Précarité Energétique » :

Vos revenus ne dépassent pas les conditions de ressources page 4 ?

Bénéficiez d'une prime bonifiée en présentant votre avis d'imposition 2014 lors du montage de dossier.

Contactez nous pour plus d'informations.

Depuis le 01/07/2015 : + Professionnel RGE

# RGE

NOUVEAU!

## POUR QUI ?

- Propriétaire occupant
- Propriétaire bailleur (voir conditions sur [www.anah.fr](http://www.anah.fr))
- Respectant certains plafonds de ressources\*

## CONDITIONS SUR LE LOGEMENT :

- Maison individuelle/Appartement.
- Achevé depuis plus de 15 ans
- Résidence principale

## CUMULABLE AVEC :

- Toutes les autres aides existantes excepté les CEE

## LA DEMARCHE :

- Faire une demande avant le début des travaux auprès des interlocuteurs locaux de l'ANAH ou en contactant votre Point Rénovation Info Service au 0 820 15 15 15 (Service 0,05€/min + prix appel)

## COMBIEN ?

### - MENAGES MODESTES :

35 % du montant total des travaux HT. L'aide de l'ANAH est de 7 000€ maximum.

+ Prime « Habiter mieux » : 10% du montant total des travaux HT, dans la limite de 1 600€.

### - MENAGES TRES MODESTES :

50 % du montant total des travaux HT. L'aide de l'ANAH est de 10 000€ maximum.

+ Prime « Habiter mieux » : 10% du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000€.

## \*LES PLAFONDS DE RESSOURCES POUR PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS (ANNEE N-2):

Plafonds de ressources en Île-de-France :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	19 803	24 107
2	29 066	35 382
3	34 906	42 495
4	40 758	49 620
5	46 630	56 765
Par personne supplémentaire	+ 5 860	+ 7 136

Plafonds de ressources dans les autres régions :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 308	18 342
2	20 925	26 826
3	25 166	32 260
4	29 400	37 690
5	33 652	43 141
Par personne supplémentaire	+ 4 241	+ 5 434

Plus d'informations sur le site internet de l'ANAH ([www.anah.fr](http://www.anah.fr)) ou au 0 820 15 15 15 (Service 0,05€/min + prix appel)

# CRITERES TECHNIQUES REQUIS

	CRITÈRES TECHNIQUES REQUIS	ECO-PTZ / CITE / CEE TVA À TAUX RÉDUIT
ENVELOPPE ISOLATION	Plancher de combles perdus	$R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
	Rampants	$R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
	Toiture-terrasse	$R \geq 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
	Planchers bas	$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
	Murs extérieurs	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
ENVELOPPE PAROIS VITREES	Fenêtre ou porte-fenêtre	$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ $S_w \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ $S_w \geq 0,36$
	Fenêtre de toit	$U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ $S_w \leq 0,36$
	Double fenêtre	$U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ $S_w \geq 0,32$
	Vitres	$U_g \leq 1,1 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
	Volets isolants	$R \geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
	Porte d'entrée	$U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
	THERMIQUE	Chaudières micro-génération gaz
Chaudière Individuelle ou collective		Tous les modèles à condensation (Gaz ou Fioul)
Capteurs solaires thermiques		Certification CSTBat ou Solar Keymark
Poêle à bois, inserts, cuisinières utilisés comme mode chauffage		<ul style="list-style-type: none"> <li>· Concentration moyenne de CO <math>\leq 0,3\%</math></li> <li>· Rendement énergétique <math>\geq 70\%</math></li> <li>· Indice de performance environnemental <math>\leq 2</math></li> </ul>
Chaudière biomasse à chargement manuel (<300kW)		Rendement énergétique et émissions de polluants respectant les seuils de la classe 5 de la norme NF EN 303.5
Chaudière biomasse à chargement automatique (<300kW)		

# CRITERES TECHNIQUES REQUIS

	CRITÈRES TECHNIQUES REQUIS	ECO-PTZ / CITE / CEE TVA À TAUX RÉDUIT
THERMIQUE	PAC air/eau	COP $\geq$ 3,4
	PAC géothermique sol/sol ou sol/eau	COP $\geq$ 3,4
	PAC géothermique eau glycolée/eau	COP $\geq$ 3,4
	PAC géothermique eau/eau	COP $\geq$ 3,4
	Chauffe-eau thermodynamique (hors air/air)	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Captant l'énergie géothermique : COP &gt; 2,3</li> <li>· Captant l'énergie de l'air ambiant ou extérieur : COP &gt; 2,4</li> <li>· Captant l'énergie de l'air extrait : COP &gt; 2,5</li> </ul>





Le Réseau Energie Habitat  
répond à toutes vos questions :

N'hésitez pas à nous contacter !

 N°Vert 0 800 630 610

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



# Réseau Energie Habitat

3 Square Desaix 75015 Paris

[contact@reseau-energie-habitat.fr](mailto:contact@reseau-energie-habitat.fr)

## Les membres :

Groupe  
**CHAVIGNY**  
un univers de solutions

  
costamagna  
DISTRIBUTION

**MDenis**  
MATERIAUX  
Avec vous pour Bâtir

**RABONI**  
MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Groupe  
**SAMSE**

  
**TANGUY**  
MATERIAUX

**REXEL**  
FRANCE

  
LA BANQUE  
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

  
Crédit Mutuel  
**ARKEA**

**KΣ**  
CAPITAL ENERGY

## Les partenaires :

  
**aldes**

  
**APPLIMO**  
Créateur de confort

  
**DELTA  
DORE**

**ISOVER**  
SAINT-GOBAIN  
L'isolation responsable

**PAREXLANKO**

  
**PIRELL**  
Produits de Revêtement du Bâtiment

**QUINN radiators** **ROCKWOOL**

**Schneider**  
Electric

  
**Thermor**  
Radiateurs électriques & Chauffe-eau EnR

  
**S&P UNELVENT**

**RGE**  
ECO  
artisan  
La nouvelle énergie du bâtiment

  
**FNAIM**

  
**GrDF**  
Généraliste  
Distribution Gaz

  
**NF**  
CONTRÔLE PAR CEQUAM  
MAISON RÉNOVÉE

**PRIMAGAZ**

  
**VICAT**

  
**PROMOTelec**

**CIC**  
Ouest

[www.reseau-energie-habitat.fr](http://www.reseau-energie-habitat.fr)